

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 449

25 – DOUBS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANÇON

Ventes et cessions

410 221 238 RCS Besançon.

MEREM.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 2000000.00 EUR.

Adresse : 40, Avenue de la Gare, 25660 Saône.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : INSEL SARL SARL au capital de 16.000 € Siège : Zone Industrielle des Perrières – 39700 Dampierre 423 772 649 RCS Lons-le-Saunier MEREM SAS au capital de 2.000.000 € Siège : 40 avenue de la Gare – 25660 Saône 410 221 238 RCS Besançon AVIS DE PROJET DE FUSION Suivant assp en date du 20.07.22, INSEL SARL et MEREM ont établi le projet de fusion par absorption de INSEL SARL par MEREM. INSEL SARL ferait apport à MEREM de la totalité de son actif, soit 577.362 €, à charge de la totalité de son passif, soit 194.453 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 382.909 €. INSEL SARL étant détenue intégralement par MEREM, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun rapport d'échange n'a été déterminé et la fusion n'aura pas à être approuvée par l'associée unique de INSEL SARL et de MEREM. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01.01.22 au plan comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par INSEL SARL depuis le 01.01.22 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par MEREM. INSEL SARL sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de MEREM et ceux de INSEL SARL dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 c.com, soit 30 jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 c.com, le projet de fusion a été déposé pour INSEL SARL au GTC de Lons-le-Saunier le 29.07.22 et pour MEREM au GTC de Besançon le 25.07.22..